



Contrat de protection juridique

Par **attal zorha**, le **14/02/2017** à **14:29**

bonjour,

j'ai souscrit un contrat de protection juridique ou lors de ma demande j'explique ma demande et mes attentes de cette assurance et ce dernier me mettra celle au taquet en m'assurant que tout sera pris en compte. après 1 an de cotisation je fais appel à leur service et on me dira que rien n'est pris en compte pour mon cas .

on refuse de payer mes frais d'avocat. je leur envoie des mails mais il ne répond pas et au téléphone on me fait languir et on me passe de service en service

que faire?

merci

Par **Chaber**, le **14/02/2017** à **16:24**

bonjour

[citation]on refuse de payer mes frais d'avocat[/citation] S'agit-il d'un litige déjà existant à la souscription?

Par **attal zorha**, le **17/02/2017** à **05:58**

Bonjour,

Comme je vous le disais lors de la souscription j'ai été très honnête en expliquant mes besoins et mes attentes.

Sans mois de carances, une prise en charge de la souscription on m'a seulement d'attendre 6 mois . et c'est ce que j'ai fait. Et maintenant il me disent qu'il ne prennent pas les droits familiaux ? ? ? ? ?

Par **Chaber**, le **17/02/2017** à **14:20**

il faut relire les conditions générales. Cela doit être précisé

Par **attal zorha**, le **01/03/2017** à **08:49**

je n'ai jamais recue le contrat car pas la bonne adresse

Par **Chaber**, le **01/03/2017** à **10:47**

vous pouvez peut-être trouver les conditions générales sur internet ou les demander à l'assureur.

Par **youris**, le **01/03/2017** à **13:11**

bonjour,
les protections juridiques ne prennent pas en charge les litiges antérieures à la souscription de cette protection, certaines prévoient même un délai de carence.
vous pouvez redemander une copie de votre contrat.
d'ou provient l'erreur d'adresse ?
Salutations

Par **attal zorha**, le **01/03/2017** à **13:12**

ok mais seulement j'ai un besoin impérative de cette assurance et surtout je n'ai rien signer mais juste l'argent encaissé.
et je ne peux que les avoir par téléphone et en leur demandant de réécouter notre conversation téléphonique je n'ai plus aucun contact avec eux et même en demandant un remboursement.
il ne réponde plus à mes mails et le téléphone ils jouent avec vos nerfs de services en service pour à la fin promesse de vous rapeler mais rien derrière

Par **attal zorha**, le **01/03/2017** à **13:16**

bien sur ,toutes ses question ont été poser avant la souscription et mon contrat à était souscrit avant la démarche chez l'avocat.
et j'ai été très claire lors de la souscription,délai de carence il m'ont répondu 3 mois et le conflit familiaux .